

<http://jeanclaude.chene.free.fr/Philosophie/>

Les Ecologies :
la nature a-t-elle des droits ?



La nature = l'environnement de l'homme
(défendre la nature = défendre le monde de l'homme)

→ **les droits de l'homme**



dans la nature = les êtres sensibles
(le monde des animaux et leurs droits)

→ **le droit de ne pas souffrir**



dans la nature = tout ce qui est vivant
(le monde des végétaux et leurs droits)

→ **le droit de ne pas mourir**



« l'humanisme = *le contrat social* »

↔ ou ∩

« l'écosystème = *le contrat naturel* »

?

Problèmes :

- 1) *Le contrat naturel* inclut-il *le contrat social* ?
- 2) *Un contrat*, c'est quoi ?
- 3) L'écologie suppose-t-elle *la distinction nature/culture* ?

Toute cette *problématique* est-elle propre à *notre culture* ou est-elle *universelle* ?

« Partout où les débats théoriques sur l'écologie ont pris une forme philosophique cohérente, ils se sont structurés en **trois courants bien distincts**, voire tout à fait opposés dans leurs principes mêmes quant à la question directrice des rapports de l'homme et de la nature.

Le premier, sans doute le plus banal, mais aussi le moins dogmatique, parce que le moins doctrinaire, part de l'idée qu'à travers la nature, c'est encore et toujours l'homme qu'il s'agit de protéger, fût-ce de lui-même lorsqu'il joue les apprentis sorciers. L'environnement n'est pas doté ici d'une valeur intrinsèque. [...] C'est dès lors à partir d'une position qu'on peut dire «humaniste», voire anthropocentriste, que la nature est prise, sur un mode seulement indirect, en considération. Elle n'est que ce qui environne l'être humain, la périphérie, donc, et non le centre. A ce titre, elle ne saurait être considérée comme un sujet de droit, comme une entité possédant une valeur absolue en elle-même.

La seconde figure franchit un pas dans l'attribution d'une signification morale à certains êtres non humains. [...] Dans cette perspective, très présente dans le monde anglo-saxon où elle fonde l'immense mouvement dit de «libération animale», tous les êtres susceptibles de plaisir et de peine doivent être tenus pour des sujets de droit et traités comme tels. A cet égard, le point de vue de l'anthropocentrisme se trouve déjà battu en brèche, puisque les animaux sont désormais inclus, au même titre que les hommes, dans la sphère des préoccupations morales.

La troisième forme est celle à l'œuvre dans la revendication d'un droit des arbres, c'est à dire de la nature comme telle, y compris sous ses formes végétale et minérale. Gardons-nous de céder trop vite à l'esprit de dérision. Non seulement elle tend à devenir l'idéologie dominante des mouvements «alternatifs» en Allemagne et aux Etats-Unis, mais c'est elle aussi qui pose dans les termes les plus radicaux la question de la nécessaire remise en cause de l'humanisme.

[...] Dans cette dernière version de l'écologie, l'ancien «contrat social» des penseurs politiques est censé faire place à un «contrat naturel» au sein duquel l'univers tout entier deviendrait sujet de droit : ce n'est plus l'homme, considéré comme centre du monde, qu'il faut au premier chef protéger de lui-même, mais bien le cosmos comme tel, qu'on doit défendre contre les hommes. L'écosystème [...] est dès lors investi d'une valeur intrinsèque bien supérieure à celle de cette espèce, somme toute plutôt nuisible, qu'est l'espèce humaine. »